

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 716

présenté par  
M. Croizier

-----

**AVANT L'ARTICLE 24 A**

L'intitulé du titre X est complété par les mots :

« et de l'artisanat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, travaillé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, vise à ajouter la notion d'artisanat au Titre X de la présente proposition de loi.

Cet amendement entre en cohérence avec les articles de ce titre qui visent également l'artisanat.